

L'innovation dans l'agro-alimentaire et le packaging Se mettre aux normes internationales

La NEF propose aux entrepreneurs des sessions de travail ce jeudi et ce vendredi au centre de l'AREU, à Wooton, sur l'innovation dans l'agro-alimentaire et le packaging. Ces deux journées de travail commenceront à partir de 9 heures et dureront jusqu'à 16 heures.

Jeudi matin, l'atelier sera consacré aux normes HACCP, indispensables pour l'export, aux procédés industriels dans l'agro-alimentaire ainsi que les réglementations sur les divers marchés internationaux. L'après-midi, les participants discuteront sur les produits et projets qu'ils auront apportés.

Vendredi, la consultante du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) se penchera sur les divers aspects du packaging des produits ainsi que sur les réglementations concernant l'étiquetage. Le packaging d'un produit fait partie intégrante de celui-ci. Il tient donc une place importante dans la panoplie d'outils que

l'entrepreneur doit pouvoir maîtriser, notamment en ce qu'il s'agit des produits agro-alimentaires et cosmétiques où les notions de sécurité alimentaire et sanitaire entrent en jeu.

Mercredi, lors de la présentation du programme de ces sessions de travail, une quarantaine de participants étaient présents. Ils viennent

de diverses filières : l'apiculture, la filière avicole, la production de lapin, les produits laitiers, les huiles essentielles, les jus de fruits, fruits, légumes, épices, herbes aromatiques, champignons, pâtisserie, confiture, produits végétariens, la production de rhum et de vin, entre autres.

« L'accent doit être mis sur la qualité. Tant en ce qui

concerne le produit lui-même que sur le packaging et l'étiquetage, avec une identité forte et authentique. Cela, tout en portant des valeurs de la nature, traditionnelles et diététiques, si on veut réussir sur les marchés niches », explique Fabienne Thomas, consultante spécialisée dans l'agro-alimentaire et le packaging.



Fabienne Thomas.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 17th day of February, 2011 at 1.30 hrs shall take place before the Master's Bar situate at the Supreme Court Building, Jules Koenig street, Port-Louis, the SALE BY LEVY of: "DESIGNATION LOT NO. G-02" Une maison en blocs de ciment sous dalle d'environ 36m² comprenant une chambre, incluant un coin cuisine et une salle de bains/Wc. La susdite maison est érigée sur une portion de terrain de la contenance de 187,56m², étant le Lot No. G-02, bornée comme suit: Towards the North East, by surplus of "State Land" située au quartier de Pamplermousses, lieu dit Baie du Tombeau, Portant le dénomination de résidence 'St Malo' louée à bail par le vendeur du Gouvernement de la République de l'Ile Maurice enregistré et transcrit au vol : TB 324 No45 tout le plus amplement décrit et transcrit au Vol.5350 No.57. the whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter. The said sale is prosecuted at the request of The National Housing Development Co Ltd against 1. Mr. Jean lode EDOUARD and 2. Claudina MILAZAR, wife of Mr. Jean lode EDOUARD both residing at Residences St Malo, Lot No; G-02, Baie du Tombeau. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations,
Dated at Port-Louis, this 25th day of October, 2010

R.BUCKTOWNSING SA
of Place Nelson Mandela, Port-Louis
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on THURSDAY 17th February, 2010 at 1.30 p.m shall take place before the Master's Court, Supreme Court Building, Jules Koenig street, Port Louis, the Sale By Levy of a portion of land of the extent of 358.77 square metres acquired by the Governmnt of Mauritius, of a portion of land of the extent of 358.77 square metres being Lot No.1a, situated in the district of Pamplermousses, place called Ilot (L'Espérance) and bounded as follows: "du premier cote, par le Ilot Branch Road, une reserve d'un metre et quatre vingt trois centimetres entre, sur vingt sept metres et cinquante huit centimetres; du second cote, par un terrain a Monsieur Ramnarain Sardagan, sur vingt six metres et quarante centimetres; du troisieme cote, par la portion 2a sur vingt et un metres et trente cinq centimetres et du quatrieme cote, par un terrain a Monsieur Ham lad Dawah, un chemin de sortie de trois metres et cinq centimetres de large entre (pris entierement de la presente portion) sur huit metres et vingt cinq centimetres." Together with building existing thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever. The whole morefully described in title deed transcribed in Vol 2189 No.27. The said sale is prosecuted at the request of the Development Bank of Mauritius Ltd against Mr & Mrs Ravindram JOOSUREEA..

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 25th day of October 2010.

P.A.NATHOO
Of No.10, Georges Guibert street, Port Louis.
Plaintiff's Attorney.